

**INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT!**

# ACTIVITÉ DE DÉVELOPPEMENT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

 En virtuel  26 octobre 2022 de 13 h 30 à 15 h 30



**APSSAP**

**Aux coordonnatrices, coordonnateurs ministériels et leurs conseillers SST**  
**Aux coordonnatrices, coordonnateurs syndicaux**  
**Aux membres de comités de santé et de sécurité**  
**Aux délégués syndicaux**

L'APSSAP désire vous inviter à une activité de développement, sans frais, pour les ministères et organismes, qui se tiendra le mercredi **26 octobre prochain, de 13 h 30 à 15 h 30.**

Durant celle-ci, plusieurs sujets seront abordés tels que le régime intérimaire de la LMRSSST, le paritarisme (les rôles des acteurs clés et les conditions de succès), les différences entre le programme de prévention et le plan d'action, ainsi que les services de l'APSSAP en lien avec le contexte actuel.

Pour obtenir davantage d'informations sur le déroulement et l'inscription, accédez à notre [formulaire d'inscription](#).

**Veillez prendre note que la date limite d'inscription est le 25 octobre à 16 h 00.**

**S'INSCRIRE**

## DÉROULEMENT

HORAIRE	SUJET
13 h 30	Activité de développement Mot de bienvenue du directeur général (François Thivierge)
13 h 35	Présentation des coprésidents de l'APSSAP sur le régime intérimaire de la LMRSSST (Gilles côté, SCT et Patrick Audy, SFPQ)
13 h 45	Présentation sur le paritarisme (Jean-Philippe Lamonde, coordonnateur en prévention APSSAP)
13 h 55	Les rôles des acteurs clés et les conditions de succès au paritarisme
14 h 30	Programme de prévention et Plan d'action, quelles sont les différences ?
14 h 40	Présentation des services de l'APSSAP en lien avec le contexte actuel
15 h 30	Fin de l'activité de développement